



INSCRIPTION D'UNE HYPOTHÈQUE FLUVIALE

- Le bordereau
- Les tarifs

I - Inscription et radiation d'un acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droit réel.

somme inférieure à 20800€ = 18,78 €

somme supérieure à 20800€ = 50,88 €

II - Mutation (vente)

somme inférieure à 20800€ = 18,78 €

somme supérieure à 20800€ = 50,89 €

- Mutation (après décès) = 18,78 €

III - Hypothèques fluviales

somme inférieure à 20800€ = 18,78 €

somme supérieure à 20800€ = 50,88 €

IV - Mention de radiation totale ou partielle d'une inscription d'hypothécaire

somme inférieure à 20800€ = 18,78 €

somme supérieure à 20800€ = 50,89 €

V - Mention d'antériorité ou subrogation, renouvellement d'inscription

somme inférieure à 20800€ = 16,1 €

somme supérieure à 20800€ = 30,82 €

VI - Dépôt de procès verbal de saisie = 1,36 €

Radiation de dépôt de procès verbal de saisie = 1,36 €

VII -

Délivrance de tout état d'hypothèque = 3,98 €

Délivrance de tout état de mutation = 3,98 €

Délivrance de tout état de saisie = 3,98 €